



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 5993

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le manque de personnel dans les établissements traitant de la santé mentale. Les conférences de santé, notamment en Haute-Normandie, confirment la situation alarmante de la santé mentale et placent la psychiatrie comme une des priorités. Les établissements qui traitent de la santé mentale, à l'instar du centre hospitalier du Rouvray, situé à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), connaissent une constante augmentation de leur activité depuis plus de dix ans mais ne disposent pas des moyens humains nécessaires pour accomplir au mieux les missions qui leur sont confiées. Les tentatives d'alerte auprès des agences régionales de l'hospitalisation sur les manques de personnels n'ont pas conduit à une amélioration de l'encadrement. A ces situations délicates et anciennes se sont ajoutés l'aménagement et la réduction du temps de travail pour laquelle les créations annoncées ne résoudront rien. Aussi, il souhaite connaître les intentions du ministère sur les solutions envisagées face à cette crise dans ces établissements spécialisés.

Texte de la réponse

La pénurie de praticiens hospitaliers dans différents départements de France, et notamment en Seine-Maritime, est un sujet qui retient toute l'attention du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. C'est pourquoi des mesures concrètes ont été prises pour pallier ce déficit. Il s'agit, d'abord, de mesures d'attractivité pour le système hospitalier public : la prime d'engagement de servir sur un poste défini à recrutement prioritaire, dans les zones géographiques déficitaires ; la revalorisation de l'ensemble des rémunérations des praticiens hospitaliers (grilles plus attractives, indemnité d'engagement de service public exclusif) ; la politique de réorganisation hospitalière qui doit conduire à une utilisation plus optimale des ressources médicales, dans une approche territoriale des besoins de santé. Enfin, des mesures destinées à remédier aux problèmes que connaît la démographie médicale sont d'ores et déjà prises, comme, par exemple, l'augmentation progressive du *numerus clausus* des étudiants en médecine et surtout la filiérisation des disciplines dans le cadre de l'accès au troisième cycle par l'internat, mécanisme qui, pour 2003, permettra encore d'accroître le nombre de futurs psychiatres.

Données clés

Auteur : [M. Denis Merville](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5993

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3966

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2270